

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2854

23 novembre 2012

SOMMAIRE

Captiva Nexis S.à r.l.	136946	Diligentia SA	136987
Cifi	136957	Divona S.A.	136987
CIM Vision S.A.	136957	Doralcapital S.A.	136988
Cinquecento Investments S.A.	136957	Dossen Finance S.à r.l.	136972
Clean Energy S.A.	136957	Dossen Holding S.à r.l.	136972
Clorin S.A.	136957	Dossen Management S.A.	136973
Coiffure Casting S.à r.l.	136958	Dossen Participations S.C.A.	136973
Colruyt Gestion S.A.	136958	Duckzone Sàrl	136988
Colruyt Luxembourg S.A.	136958	D'Ursel SA	136971
Comont S.A.	136967	Dynamique Résidentiel S.A.	136988
Complus Holding S.A. SPF	136967	E.Art.T. Licensing	136991
Conquest SICAV-SIF	136968	Eltrona Imagin S.A.	136991
COPLA - Consortium de Placements S.A.	136968	Empik Centrum Investments S.à r.l.	136991
CPI Atlantis Property Trader TopCo S.à r.l.	136968	Entreprise Générale de Constructions Ma- nuel CARDOSO S.à r.l.	136991
CRC Luxembourg S.à r.l.	136968	Eudora Holdco S.à r.l.	136992
Dahm Gastro-Service Sàrl	136973	Jirvois Investissement S.A.	136991
Damrock S.A.	136977	Maffay S.A., Société de gestion de patri- moine familial	136947
Darbid S.à r.l.	136977	Maman Group S.à r.l.	136958
Dave Immobilière S.A.	136972	Mistral S.à r.l.	136968
Daytona M.R.A. S.à r.l.	136978	MM Publishing and Media S.A.	136947
De Feijter Associates S.A.	136985	Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l.	136947
Delimmobil	136985	SCI Am Besch	136973
Dentsply S.à r.l.	136972	Secapital S.à.r.l.	136988
DER FLIPPIGE BRILLENDISCOUNTER Luxembourg	136987	Smileys's	136946
DER FLIPPIGE BRILLENDISCOUNTER Luxembourg	136986	Team Spirit S.à r.l.	136987
Dexim SA	136987	Team Spirit S.à r.l.	136986
		Twelve Redbud S.à r.l.	136978

Captiva Nexis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte-Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 135.027.

—
Extrait du 27 septembre 2012

Veillez noter que le siège social de la Société a été transféré du 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg à l'adresse suivante:

11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Monsieur Xavier Poncelet et Monsieur Ismaël Dian, gérants A de la Société, est désormais la suivante:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Madame Marie-Eve Nyssen, gérant A de la Société, est désormais la suivante:

11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012133076/20.

(120175933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Smileys's, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 6, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.714.

—
Assemblée générale extraordinaire du 27 septembre 2012

Les soussignés:

1.- Monsieur Patrick WANDERSCHEID, indépendant, né à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 1959, demeurant à L-5890 Hesperange, 15, rue Roger Wercollier, et

2.- Madame Badra MESSOUSSI, née BOUOUCHMA, femme d'affaires, née à Sidi-Bel-Abbes (Algérie), le 22 avril 1965, demeurant à F-57360 Amnéville-les-Terms, 11, Boucle des Lys - Malancourt-la-Montagne (France),

agissant en leur qualité d'associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée Smileys's, avec siège social à L-3378 Livange, 6, rue de Bettembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 160714, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale confirme Monsieur Patrick WANDERSCHEID, indépendant, né à Esch-sur-Alzette, le 6 novembre 1959, demeurant à L-5890 Hesperange, 15, rue Roger Wercollier, pour une durée indéterminée à la fonction de gérant.

Deuxième résolution

L'assemblée générale nomme Madame Badra MESSOUSSI, née BOUOUCHMA, femme d'affaires, née à Sidi-Bel-Abbes (Algérie), le 22 avril 1965, demeurant à F-57360 Amnéville-les-Terms, 11, Boucle des Lys - Malancourt-la-Montagne (France), pour une durée indéterminée à la fonction de gérante.

Troisième résolution

L'assemblée générale fixe le pouvoir de signature des gérants comme suit:

«Vis-à-vis de tiers, la société est valablement engagée et représentée par la signature conjointe des deux (2) gérants, y compris pour constituer hypothèque et pour accorder mainlevée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close.

Patrick WANDERSCHEID / Badra MESSOUSSI, née BOUOUCHMA.

Référence de publication: 2012134070/31.

(120176825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2012.

MM Publishing and Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.
R.C.S. Luxembourg B 95.211.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012134609/14.

(120176984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Quinlan Private Senator Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.261.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 129.884.

1. En date du 25 juin 2012, les transactions suivantes ont eue lieu:

- l'associé Quinlan Private ESPF Investments #2 S.à r.l. avec siège social au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg a cédé la totalité de ses 2 776 parts sociales de catégorie A à AG Investream Senator House B.V. avec siège social au 478-II, Herengracht, 1017CB Amsterdam, Pays-Bas qui les acquiert.

- l'associé Quinlan Private Senator Client Holdings S.à r.l. avec siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg a cédé la totalité de ses 2 271 parts sociales de catégorie A à AG Investream Senator House B.V. avec siège social au 478-II, Herengracht, 1017CB Amsterdam, Pays-Bas qui les acquiert.

En conséquence, l'associé unique de la société est:

- AG Investream Senator House B.V., précité, détient 5 047 parts sociales de catégorie A et 20 188 parts sociales de catégorie B dans la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012134694/20.

(120177168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2012.

Maffay S.A., Société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 172.280.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of October.

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Merapi Limited, a limited liability company, having its registered office at Third Floor, Zephyr House, P.O. Box 715, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands and registered with registrar of Cayman Islands under number 220885, here represented by Ms. Andreea Antonescu, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on 17 October 2012.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a public limited liability company (société anonyme), which is hereby incorporated as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a public limited liability company (société anonyme), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular (i) the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law") and (ii) the law dated 11th May 2007 relating to the creation of a

family estate management company (société de gestion de patrimoine familial) (the “SPF Law”) as amended, as well as by these articles of association (the “Articles”).

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is exclusively the acquisition, holding, management, and realisation of financial assets consisting of:

- financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 relative to contracts of financial warranties, and;
- cash and assets in any form whatsoever, held on an account.

The Company shall not exercise any commercial activity and it shall not be involved in the management of any other company.

The Company shall take the necessary measures for saving its rights and will do the necessary operations of any kind within the limits of the corporate object or which favor it, remaining within the limits established by the SPF Law.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination “Maffay S.A., Société de gestion de patrimoine familial».

Art. 5. Registered office.

5.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

5.2. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3. The address of the registered office may be transferred within the City of Luxembourg by decision of sole director (administrateur unique) or in case of plurality of directors by a decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

5.4. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

5.5. If the board of directors considers that political, economic or social events occurred or threaten to occur which are likely to affect the normal activities at the registered office or communications from the registered office with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such measures will not affect the Company’s nationality which will notwithstanding such provisional transfer of the registered office remain a Luxembourg Company.

Art. 6. Capital - Shares and Share certificates.

6.1. Subscribed Capital

6.1.1 The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000.- (Thirty One Thousand Euros) divided into 31,000 (Thirty One Thousand) shares all with a par value of EUR 1.- (One Euro) per share.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (actionnaire unique) in the meaning of Article 23 (1) of the Law.

6.2 - Modification of Share Capital

The share capital may be increased or reduced at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders’ meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 67-1 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Registration of Shares

6.5.1. The shares shall be bearer or in registered form at the choice of the sole shareholder, or by a decision of the shareholders.

6.5.2. The shares which are in the registered form shall be recorded in a shareholders’ register, with the indication of the number of shares held by each shareholders in accordance with Article 39 of the Law.

6.5.3. The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

6.5.4. Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders.

6.6. - Transfer of Shares

Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

6.7. Eligible Investors

The Company shall allocate its shares to eligible investors in the meaning of Article 3 SPF Law, i.e.:

- either to natural persons acting within the management of their private patrimony, or
- patrimonial entities acting exclusively within the interest of the private patrimony of one or more natural persons,

or,

- intermediaries acting for the account of the aforementioned investors.

Moreover, the securities issued or to be issued by the Company shall not be subject to a public placement or admitted at the listing of a stock exchange.

Art. 7. Management.

7.1. Board of Directors

7.1.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not to be shareholders of the Company.

7.1.2. In the case the Company is a one man company, the board of directors may be composed by a sole director until the subscription of a new shareholder in the share capital of the Company.

7.1.3. The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

7.1.4. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.5. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors must appoint within thirty business days one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.

7.1.6. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

7.2. Powers

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

7.3. Delegation

7.3.1. The board of directors may delegate with prior consent of the general meeting of shareholders his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not to be a member of the board of director.

7.3.2. When the board of directors delegate its powers to one of its members, such member shall be called the managing director.

7.3.3. The board of directors shall determine the responsibilities and remuneration (if any) of the agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.3.4. The board of directors shall remain liable of the acts performed by the agent(s) pursuant to Article 59 of the Law.

7.4. Representation and Signatory Power

The Company will be bound by the joint signature of two directors, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

7.5. Procedures of meeting of the board of directors

7.5.1 The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.5.2 The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

7.5.3 The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice. The convening notice, containing the agenda, shall be sent by letter (sent by express mail or special courier), telegram, telex or telefax to the domicile of the directors at least 10 (ten) days before the date set for the meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice and in which case notice of at least 24 hours prior to the hour set for such meeting by telefax and/or telegram shall be sufficient. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors. All reasonable efforts will be afforded so that, sufficiently in

advance of any meeting of the board each director is provided with a copy of the documents and/or materials to be discussed or passed upon by the board at such meeting.

7.5.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

7.5.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

7.5.6 In the event that any director or officer of the Company may have any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

7.5.7 Resolutions signed by all the members of the board of directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a board of directors' meeting.

7.5.8 The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

7.6 Minutes of meetings of the board of directors

7.6.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.6.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 8. General meetings of shareholders.

8.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

8.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

8.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

8.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

8.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

8.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

8.7. When the Company is a one man company, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

Art. 9. Annual general meeting of shareholders.

9.1. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the on the third Thursday of the month of June, at 10 a.m.

9.2. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

9.3. Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.

Art. 10. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 11. Appropriation of profits.

11.1. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

11.2. Dividends

11.2.1. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

11.2.2. Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

Art. 12. Dissolution and Liquidation.

12.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 8 hereof.

12.2. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 13. Amendment of articles. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 14. Governing law. The law of 10 August 1915 on commercial companies and its subsequent amendments, for all matters for which no specific provision is made in these Articles, as well as the law dated 11 May 2007 relative to the creation of a family estate management company shall be applied.

Art. 15. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the last day of December 2012.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2013.

Subscription

The Articles of Incorporation having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital
Merapi Limited	31,000	31,000	100%
Total	31,000	31,000	100%

All the shares have been paid up to the extent of One Hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000.- (Thirty One Thousand Euros) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of the registration, the corporate capital is valued at EUR 31,000.- (Thirty One Euros).

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-)

Extraordinary general meeting

The above named party, represented as above-mentioned, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, and having first verified that it was regularly constituted, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2. The following are appointed directors:

a. Mr. Stef Oostvogels, attorney at law, born on 21 April 1962 in Brussel (Belgium), residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

b. Mr. Gérard Maîtrejean, attorney at law, born on 13 June 1967 in Charleroi (Belgium), residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

c. Mr. Stéphane Hadet, born on 25 May 1968, in Nancy, France, attorney at law, professionally residing at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2015.

3. Has been appointed statutory auditor:

Alpha Directorship Limited, having its registered office at PO Box 3152, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands registrar under number 597047.

The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

4. The registered office of the company is established in 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

5. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, said proxyholder signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-septième jour d'octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Merapi Limited, ayant son siège social au Third Floor, Zephyr House, PO Box 715, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman et inscrite auprès du registre des Iles Cayman sous le numéro 220885;

Le comparant est ici représenté par Me Andreea Antonescu, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 octobre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme qui sera soumise aux lois gouvernant cette société (ci-après la «Société»), et en particulier (i) la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et (ii) la loi du 11 mai 2007 relative à la création de société de gestion de patrimoine familial (la «Loi SPF») telle que modifiée, ainsi que par les statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Objet. L'objet social de la Société est exclusivement l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toute fois dans les limites fixées par Loi SPF.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour ne durée illimitée.

Art. 4. La Société aura pour dénomination sociale «Maffay S.A., Société de gestion de patrimoine familial».

Art. 5. Siège social.

5.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaire(s) délibérant selon les modalités prévues pour la modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision de l'administrateur ou s'il y a plusieurs administrateurs, par une décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

5.4 La Société peut avoir ses succursales ou bureaux à la fois au Luxembourg et à l'étranger.

5.5 Lorsque le conseil d'administration détermine que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social se sont produits ou sont imminents, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où

les circonstances seront redevenues complètement normales; de telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société, qui restera luxembourgeoise malgré le transfert temporaire de son siège statutaire.

Art. 6. Capital - Actions et certificats d'actions.

6.1. Capital souscrit

6.1.1 Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 31.000 (trente et un mille) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro).

6.1.2 Au moment et tant que les actions sont détenues par un seul actionnaire, cet actionnaire est un associé unique au sens de l'article 23 de la Loi.

6.2. Modification du capital social

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents Statuts, telles que prévues à l'Article 8 ci-après et dans les limites prévues par l'article 67-1 de la Loi.

6.3 Participation aux profits

Chaque action donne droit à une fraction des actifs et profits de la Société en proportion directe au nombre d'actions existantes.

6.4 Indivisibilité des actions

Vis-à-vis de la Société, les actions de la Société sont indivisibles, dans la mesure où un seul propriétaire est admis par action. Les co-indivisaires doivent nommer une seule personne en tant que leur représentant vis-à-vis de la Société.

6.5 Enregistrement des actions

6.5.1 Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire unique ou par décision des actionnaires.

6.5.2 Les actions qui sont nominatives seront enregistrées dans le registre des actionnaires, avec l'indication du nombre d'actions détenu par chaque actionnaire conformément à l'article 39 de la Loi.

6.5.3 La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

6.5.4 Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires.

6.6 Transfer d'actions

La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toutes personnes dûment mandatées à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la Société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

6.7 Investisseurs éligibles

La Société réservera ses parts sociales aux investisseurs éligibles au sens de la Loi SPF, c'est-à-dire:

- soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé,
- soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques,
- soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

En outre, les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Art. 7. Management.

7.1 Conseil d'administration

7.1.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

7.1.2 Au cas où la Société à un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé par un administrateur unique jusqu'à la souscription par un nouvel actionnaire dans le capital social de la Société.

7.1.3 Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.

7.1.4 Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les actionnaires.

7.1.5 En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants doivent désigner dans les trente jours ouvrables suivants, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

7.1.6 Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

7.2 Pouvoirs

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

7.3 Délégation

7.3.1 Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur.

7.3.2 Lorsque le conseil d'administration délègue ses pouvoirs à un des membres du conseil d'administration, ce membre sera appelé administrateur-délégué.

7.3.3 Le conseil d'administration déterminera la responsabilité et rémunération (le cas échéant) des mandataire(s), la durée de représentation et toutes autres conditions de ce mandat.

7.3.4 Le conseil d'administration demeure responsable des actes accomplis par les mandataire(s) conformément à l'article 59 de la Loi.

7.4 Représentation et pouvoir de signature

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur - délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

7.5 Modalités de réunion du conseil d'administration

7.5.1 Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.

7.5.2 Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou à ces réunions du conseil d'administration.

7.5.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation. La convocation contenant l'agenda doit être envoyée par lettre (courrier express ou courrier spécial), par fax, par télégramme ou par télex au domicile de chacun des administrateurs au moins 10 (dix) jours avant la date prévue de la réunion, sauf dans des circonstances d'urgence, dont la nature devra figurer dans la convocation, il suffira que la convocation soit envoyée au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, par télex, et/ou télégramme. Cette convocation peut être levée par le consentement de chaque administrateur donné par écrit, par fax, télégramme ou télex. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans l'emploi du temps préalablement adopté par une décision du conseil d'administration. Tout effort raisonnable sera fait pour que chaque administrateur obtienne suffisamment à l'avance de chaque réunion du conseil une copie des documents et /ou matériaux à discuter et/ou à approuver à cette réunion.

7.5.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

7.5.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

7.5.6 Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

7.5.7 Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

7.5.8 Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

7.6 Procès-verbaux des conseils d'administration

7.6.1 Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

7.6.2 Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 8. Assemblées des actionnaires - Général.

8.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaite une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

8.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire dans les présents Statuts.

8.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

8.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

8.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer à toute assemblée des actionnaires.

8.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

8.7 En cas d'actionnaire unique, celui-ci a tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Assemblée générale annuelle.

9.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le troisième jeudi du mois de juin à 10 heures.

9.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

9.3 D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 10. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 11. Affectation des bénéfices.

11.1 Réserve Légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

11.2. Dividendes

11.2.1 L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

11.2.2 Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la Loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 12. Dissolution et Liquidation.

12.1 La Société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires prise dans les formes requises pour les modifications des Statuts, telles que décrites à l'Article 8 ci-après.

12.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution, laquelle déterminera en outre leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 13. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 14. Loi applicable. Pour tous les points non réglés aux présents Statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la Loi.

Art. 15. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le dernier jour de décembre 2012.

La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2013.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Montant souscrit	% du capital social
Merapi Limited	31.000	31.000	100%
Total	31.000	31.000	100%

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 31.000,- (trente et un mille euros).

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à mille cent Euros (EUR 1.100,-)

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs:

a. M. Stef Oostvogels, avocat à la Cour, né le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique), résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

a. M. Gérard Maîtrejean, avocat à la Cour, né le 13 juin 1967 à Charleroi (Belgique), résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg;

b. M. Stéphane Hadet, avocat à la Cour, né le 25 mai 1968 à Nancy (France), résidant professionnellement au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'année 2015.

3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

Alpha Directorship Limited, ayant son siège social au PO Box 3152, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, et inscrite auprès du registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 597047.

Son mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'année 2015.

4. Le siège social de la société est fixé à 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. ANTONESCU, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 octobre 2012. Relation: DIE/2012/12411. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140249/513.

(120185022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Cifi, Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 58.438.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012140734/10.

(120185515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

CIM Vision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 115.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140735/9.

(120186461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Cinquecento Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4433 Soleuvre, 11, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 141.449.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29.10.2012.

Pour: CINQUECENTO INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Sébastien WIANDER / Nicolas DUMONT

Référence de publication: 2012140736/13.

(120186318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Clean Energy S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.294.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140738/9.

(120186458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Clorin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.679.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration réuni en date du 23 octobre 2012 au siège social, a pris acte de la démission en date du 22 octobre 2012 de l'administrateur Monsieur Stéphane Sabella.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012140739/11.

(120185943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Coiffure Casting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 57.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140740/9.

(120185848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Colruyt Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.485.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean de Leu de Cécil

Administrateur de la Société

Référence de publication: 2012140741/11.

(120185517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Colruyt Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.296.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean de Leu de Cécil

Administrateur de la société

Référence de publication: 2012140742/11.

(120185516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Maman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 172.274.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARED:

Samy Shlomo Maman, born on 27 April 1955 in Séfrou, Morocco, having its private address at Moshe Shapira 7, Raanana, Israel;

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, whose professional address is in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Maman Group S.à r.l." (the Company).

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one manager or a board of managers which may be composed of one (1) or several class A manager(s) and one (1) or several class B manager(s) (the Board). The managers are appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the Board.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, the Board may only validly deliberate and act if at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented provided that if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers or if class A manager(s) and class B manager(s) have been appointed, by the joint signatures of at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the share-

holders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any nonwaivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and payment

Samy Shlomo Maman, represented as stated above, declares to subscribe to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to be allocated to the share capital account of the Company.

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. Samy Shlomo Maman, born on 27 April 1955 Séfrou, Morocco, having its private address at Moshe Shapira 7, Raanana, Israel is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period.

2. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Esch/Alzette on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Samy Shlomo Maman, né le 27 avril 1955 à Séfrou, Maroc, ayant son domicile à Moshe Shapira 7, Raanana, Israël, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Maman Group S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un gérant ou un conseil de gérance qui peut être composé d'un (1) ou plusieurs gérants de catégorie A et un (1) ou plusieurs gérants de catégorie B (le Conseil). Les gérants sont nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés et, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, toute décision ne sera valablement adoptée à moins qu'elle soit approuvée par au moins un (1) gérant de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou, si un ou plusieurs gérants de catégorie A et un ou plusieurs gérants de catégorie B ont été nommés, par la signature conjointe d'au moins un (1) gérant de catégorie A et au moins un (1) gérant de catégorie B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes les personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et libération

Samy Shlomo Maman, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) qui sera affecté au compte capital social de la Société.

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euro (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Samy Shlomo Maman, né le 27 avril 1955 à Séfrou, Maroc, ayant son domicile à Moshe Shapira 7, Raanana, Israel est nommé en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.
2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 septembre 2012. Relation: EAC/2012/12608. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140252/483.

(120184789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Comont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 57.552.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012140744/12.

(120185762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Complus Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 45.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140745/10.

(120186140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Conquest SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 88.991.

Les comptes annuels au 30.06.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26.10.2012.
Allianz Global Investors Luxembourg S.A.
Markus Biehl / Oliver Eis

Référence de publication: 2012140746/12.

(120186415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

COPLA - Consortium de Placements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 27.838.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140747/9.

(120185868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

CPI Atlantis Property Trader TopCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 131.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012140748/11.

(120186058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

CRC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 161.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

CRC Luxembourg S.à r.l.
P. Chirathivat / G.B.A.O. Cousin
Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2012140749/13.

(120185589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Mistral S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 87.672.

On the year two thousand twelve, on the sixteen of October.

Before me Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Mistral S.à r.l., a

Société à responsabilité limitée registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (R.C.S. Luxembourg) with company number B 87.672, and having its registered address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 15 May 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1215 dated 17 August 2002, which has been amended for the last time by a deed of Me Joseph Elvinger dated 24 mai 2002.

Mr Charles KRIER, lawyer, with professional address in Luxembourg, has been appointed Chairman of the Meeting.

The Chairman hereby appoints as Secretary and the general meeting appoints as Scrutineer, Mrs Rachel UHL; lawyer, residing in Luxembourg.

The bureau establishes the attendance list that, after having been signed *ne varietur* by the shareholders represented, by the members of the bureau and the notary, will be attached to the present minutes to be submitted to the recording procedure.

The Chairman states and asks the notary to act the following:

I. according to the attendance list, the sole shareholders, representing the aggregate share capital subscribed, is represented at the present meeting, which can vote on all the points of the agenda.

II. that the present meeting has the following agenda:

1. Waiving of notice right.
2. Amending the original signature regime of the managers of the company from an individual signature regime to a joint signature regime.
3. Subsequent amendment of article 12 of the Company's articles of association to be read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all the acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented."

The General Meeting of shareholders, having approved the statements of the Chairman, and considering themselves as duly constituted, has deliberated and decided unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to waive the convening notices, the shareholders having full knowledge of the agenda.

Second resolution

The general meeting resolved to amend the original signature regime of the managers of the company from an individual signature to a joint signature regime.

Third resolution

The general meeting subsequently resolved to amend Article 12 of the Company's articles of association to be read as follows:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked *ad nutum*.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all the acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of its sole manager or, as the case may be, by the joint signature of two managers of the company.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented."

There being no further business, the meeting is terminated.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.-.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la version française:

L'an deux mil douze, le seize octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée, dénommée Mistral S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) section B numéro 87.672, et ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, ladite société a été constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1215 du 17 août 2002, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger en date 24 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Charles KRIER, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'associé représenté à l'assemblée et le nombre de parts sociales qu'il possède ont été portés sur une liste de présence signée par les mandataires de l'associé représenté, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'associé représenté à la présente assemblée, signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Renonciation aux droits de convocation;
2. Modification du régime de signature des gérants de la Société, d'un régime de signature individuelle à un régime de signature conjointe.
3. Amendement de l'article 12 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants de la société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présentés ou représentés."

L'assemblée générale ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés ayant une connaissance complète de l'ordre du jour.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le régime de signature des gérants de la société, d'un régime de signature individuelle à un régime de signature conjointe.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de son gérant unique ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux gérants de la société.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présentés ou représentés."

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.000..

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même personne, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: C. KRIER, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 octobre 2012. Relation: LAC/2012/48959. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140259/160.

(120184849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

D'Ursel SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 73.351.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012140751/14.

(120185907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Dave Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 115.630.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012140752/14.

(120185909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Dentsply S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 163.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dentsply S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012140753/11.

(120186336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Dossen Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 141.349.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Octobre 2012.

Dossen Finance S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2012140754/12.

(120185972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Dossen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 153.341.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Octobre 2012.

Dossen Holding S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012140755/12.

(120185974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Dossen Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.766.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Octobre 2012.

Dossen Management S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012140756/12.

(120185971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Dossen Participations S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.190.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Octobre 2012.

Dossen Participations S.C.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2012140757/12.

(120185973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Dahm Gastro-Service Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 49, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.809.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140758/9.

(120186076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

SCI Am Besch, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8232 Mamer, 61, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg E 4.908.

STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit octobre.

Les soussignés:

- 1.- Monsieur Paul FABER, administrateur de sociétés, demeurant à L-8530 Ell, 15, Réidenerstrooss,
 - 2.- Monsieur Jacques FUNCK, économiste, et son épouse Madame Elisabeth FABER, administratrice de sociétés, demeurant ensemble à L-8053 Bertrange, 79, rue des Champs,
 - 3.- Madame Danielle FABER, indépendante, demeurant à L-7378 Bofferdange, 1A, rue Théodore Pescatore,
- ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société civile immobilière qu'ils vont constituer entre eux comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société civile immobilière qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, construction ou de toute autre manière de propriétés immobilières et l'exercice de toutes activités accessoires, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet principal.

La société peut financer ses projets par emprunt, par émission d'obligations librement transférables ou par tout autre instrument ou source de financement.

Art. 3. La société prend la dénomination sociale de "SCI AM BESCH", société civile immobilière.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chaque associé aura la faculté de dénoncer le contrat de société et provoquer la dissolution de la société un an après une mise en demeure signifiée aux administrateurs de la société et notifiée aux associés par pli recommandé à la poste.

Les associés restants peuvent éviter la dissolution de la société soit en rachetant par préférence eux-mêmes les parts de l'associé sortant, soit, au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, en agréant à l'unanimité un tiers disposé à racheter les parts de l'associé sortant.

En cas de désaccord entre l'associé sortant et les associés restants sur le prix de rachat des parts il sera procédé conformément aux alinéas 3, 4, 5 et 6 de l'article 7 ci-après.

Si le rachat effectué par les associés restants ne porte pas sur la totalité des parts de l'associé sortant ou si le tiers amateur n'est pas agréé, la société sera dissoute à l'expiration du délai d'un an depuis la mise en demeure signifiée aux administrateurs.

Art. 5. Le siège social est établi au 61, rue de Holzem à L-8232 Mamer.

Il pourra être transféré en toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Titre II. Capital social, Apports, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00), représenté par six cents (600) parts sociales de catégorie A, six cents (600) parts sociales de catégorie B et six cents (600) parts sociales de catégorie C, soit un total de mille huit cents (1.800) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'à leurs descendants. Elles ne peuvent être cédées entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à des non-associés autres que les descendants qu'avec l'agrément unanime de tous les associés représentant la totalité du capital social.

Si un associé se propose de céder, tant à titre gratuit qu'à titre onéreux, tout ou partie de ses parts sociales, il doit les offrir par préférence à ses co-associés, proportionnellement à leur participation dans la société.

En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux mois, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir et le président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg désigneront chacun un expert pour fixer la valeur de cession.

Les experts devront prendre leur décision dans un délai de trois mois après que le collège des experts aura été constitué.

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts, les parts proposées à la vente seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

En cas de rachat des parts par les associés, le prix fixé par les experts devra être payé au plus tard dans les trois mois de la décision des experts contre la signature des documents de transfert des parts.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés soumis à l'agrément unanime des associés.

Si le rachat effectué par les associés ne porte pas sur la totalité des parts ou si le tiers amateur n'est pas agréé, la société sera dissoute.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés.

Ce consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Les héritiers autres que ceux nommés à l'alinéa précédent ou bénéficiaires d'institutions testamentaires ou contractuelles qui n'ont pas été agréés doivent offrir par préférence leurs parts aux associés proportionnellement à leur participation dans la société.

En cas de désaccord persistant des associés et des héritiers ou légataires sur le prix de rachat des parts après un délai de deux mois, les héritiers ou légataires, et le ou les associés qui se proposent d'acquérir les parts, et le président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, désigneront chacun un expert pour fixer la valeur de cession.

Les experts devront prendre leur décision dans un délai de trois mois après que le collège des experts aura été constitué.

La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise aux associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir des parts, les parts proposées seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société.

En cas de rachat des parts par les associés, le prix fixé par les experts devra être payé au plus tard dans les trois mois de la décision des experts contre signature des documents de transfert des parts.

Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts, l'héritier ou le bénéficiaire d'institution testamentaire ou contractuelle qui entend les céder peut les offrir à des non-associés soumis à l'agrément unanime des associés.

Si le rachat effectué par les associés ne porte pas sur la totalité des parts, ou si le tiers amateur n'est pas agréé, la société sera dissoute à l'expiration du délai d'un an depuis le jour du décès de l'associé défunt.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Art. 9. La cession des parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié, conformément à l'article 1690 du Code civil.

Toute cession de parts sociales est soumise à l'obligation de publication auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Art. 10. En cas de décès d'un associé, la société ne sera pas dissoute; elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé, sous réserve de ce qui est dit à l'article 8 ci-dessus.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 12. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes. L'engagement de chaque associé à l'égard des tiers est proportionnel aux parts détenues dans le capital social.

Art. 13. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes conformément à l'article 1863 du Code civil.

Art. 14. Chaque associé peut faire des avances à la société, comme cette dernière peut en faire aux associés, qui sont inscrites aux comptes nominatifs et qui pourront porter des intérêts créditeurs ou débiteurs égaux à ceux du marché bancaire.

Titre III. - Gérance

Art. 15. La société est gérée et administrée par un conseil d'administration composé de trois administrateurs, répartis en trois catégories d'associés A, B et C. Les premiers administrateurs étant les personnes suivantes:

Catégorie A: Monsieur Paul FABER, prénommé,

Catégorie B: Monsieur Jacques FUNCK, prénommé,

Catégorie C: Madame Danielle FABER, prénommée

Les premiers administrateurs ainsi nommés ne sont pas révocables, sauf pour cause de maladie ou altération des facultés mentales dûment reconnue par un certificat médical.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement d'un des administrateurs, il sera pourvu à son remplacement par l'assemblée générale des associés décidant à la majorité des parts sociales. Le nouvel administrateur à nommer devra être choisi parmi les personnes éligibles appartenant à la même catégorie que l'administrateur faisant défaut. Sont définis comme appartenant à chaque catégorie d'administrateur les membres de la famille directe des administrateurs initialement nommés, à savoir les conjoints, descendants et conjoints de ces derniers.

Les décisions au sein du conseil d'administration sont prises à la majorité des trois-quarts des membres présents ou représentés.

Art. 16. Les administrateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Ils représentent la société vis-à-vis des tiers et de toute administration.

Les administrateurs peuvent acheter, échanger et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et ouvertures de crédits et consentir toutes hypothèques et tous gages et cautionnements.

Ils consentent, acceptent et résilient tous baux et locations, pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugent convenables; ils touchent les sommes dues à la société à tel titre et pour telle cause que ce soit et en donnent valablement quittance; ils paient toutes celles qu'elle peut devoir ou en ordonnent le paiement.

Ils règlent et arrêtent tous comptes avec tous créanciers et débiteurs.

Ils concluent aussi tous traités, transactions, compromis, tous acquiescements et désistements et ils consentent toutes subrogations et toutes mainlevées d'inscriptions hypothécaires, de privilèges, de droits de résolution, saisies, oppositions et autres droits, avant ou après paiement.

Ils arrêtent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

Ils peuvent conférer à telles personnes, associés ou non, des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés.

La présente énumération est énonciative et non limitative.

La durée des fonctions des administrateurs n'est pas limitée.

Exception faite des premiers administrateurs nommés, l'assemblée générale pourra décider la révocation des administrateurs sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés. L'administrateur peut également se démettre de ses fonctions.

Art. 17. Le décès d'un administrateur, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers ou ayants cause d'un administrateur ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 18. Un administrateur ne contracte, en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 19. La société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par les signatures individuelles des premiers administrateurs, nommés conformément aux règles énoncées au premier alinéa de l'article 15 des statuts, ou par les signatures conjointes de deux administrateurs autres que lesdits premiers administrateurs.

Titre IV. - Année sociale - Assemblée Générale

Art. 20. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 21. Les associés se réunissent au moins une fois par an en assemblée générale à l'endroit qui sera indiqué dans l'avis de convocation.

Les associés peuvent être convoqués à tout moment par les administrateurs quand ils le jugent utile, mais ils doivent être convoqués dans le délai d'un mois, si la demande en est faite par un ou plusieurs associés représentant trois dixièmes au moins de toutes les parts existantes.

Les convocations aux assemblées ont lieu au moyen de lettres recommandées adressées aux associés au moins quatorze jours francs à l'avance et qui doivent indiquer l'objet de la réunion.

Cependant, les associés peuvent se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Art. 22. Dans toutes assemblées chaque part donne droit à une voix. En cas de division de la propriété des parts d'intérêts entre usufruitier et nu-proprétaire, le droit de vote appartient à l'usufruitier.

L'assemblée générale ordinaire statue valablement sur tous les points à l'ordre du jour et les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés. Le mandat entre associés est admis uniquement entre associés appartenant à la même catégorie d'associés.

Art. 23. Les associés, réunis en assemblée générale extraordinaire, peuvent apporter toutes modifications aux statuts, quelle qu'en soit la nature et l'importance.

L'assemblée générale extraordinaire ne peut valablement délibérer que si plus de la moitié du capital social est présente ou représentée. A défaut, une nouvelle assemblée générale doit être convoquée dans les mêmes conditions et délais que ceux requis pour la première assemblée.

Les décisions portant modification aux statuts sont prises à la majorité simple des voix des associés présents ou représentés. Les décisions emportant dissolution de la société, modification de sa nationalité ou transformation de la société en une société d'une autre forme sont prises à l'unanimité des parts sociales présentes ou représentées.

Titre V. - Dissolution, Liquidation

Art. 24. Lors de la dissolution de la société, la liquidation de la société se fera par les soins des administrateurs ou de tout autre liquidateur qui sera nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Les liquidateurs peuvent, en vertu d'une délibération des associés, faire l'apport à une autre société civile ou commerciale, de la totalité ou d'une partie des biens, droits et obligations de la société dissoute, ou la cession à une société ou à toute autre personne de ces mêmes droits, biens et obligations.

Le produit net de la liquidation, après le règlement des engagements sociaux, est réparti entre les associés proportionnellement au nombre des parts possédées par chacun d'eux.

Art. 25. Les articles 1832 et 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

La première année sociale commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Paul FABER, prénommé, six cents parts sociales de catégorie A	600
2.- Monsieur et Madame Jacques FUNCK-Elisabeth FABER, prénommée, six cents parts sociales de catégorie B	600
3.- Madame Danielle FABER, prénommée, six cents parts sociales de catégorie C	600
Total: mille huit cents parts sociales	1.800

Toutes les parts ont été souscrites et entièrement libérées par des versements en numéraire ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Paul Faber / Jacques Funck / Elisabeth Faber / Danielle Faber.

Référence de publication: 2012140397/207.

(120184726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Damrock S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.566.

- L'adresse de l'administrateur Madame Reven KOH TECK CHENG ainsi que de l'administrateur et administrateur-délégué Monsieur Philippe BRICKA a changé, la nouvelle adresse est 1095 Lutry, Suisse, Chemin du Braillon 9.

Luxembourg, le 26.10.2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012140759/12.

(120185645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Darbid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 131, rue Kohlenberg.

R.C.S. Luxembourg B 37.385.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012140760/14.

(120185906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Daytona M.R.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 157.556.

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 28 septembre 2012, que:
le siège social de la société a été transféré de L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, à L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2012140761/14.

(120186048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Twelve Redbud S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 172.278.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twelfth day of October.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The founder is here represented by Mr. Régis Galiotto, private employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, including its article 209, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Twelve Redbud S.a r.l.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular

resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, by the sole signature of any of the managers in the case of a board of managers, but in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by the signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the manager(s) but, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager (including by way of representation).

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders Decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

The first financial year shall begin today and end on 31st December 2013.

Subscription - Payment

All the 12,500 (twelve thousand and five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Mrs Yannick Poos, private employee, born on 19th April 1968 in Libramont, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr. José Correia, private employee, born on 4th October 1971 in Palmeira-Braga, Portugal, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the sole signature of any of the managers.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le douzième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée.

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, en ce compris l'article 209, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Twelve Redbud S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents Euro), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1.- (un Euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant le cas échéant, par la signature individuelle d'un seul des gérants en cas d'un conseil de gérance, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), par la signature d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde est à la disposition des associés.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cents Euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Yannick Poos, employée privée, née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Monsieur José Correia, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira-Braga, Portugal, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature individuelle d'un seul des gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49216. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140434/395.

(120184924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

De Feijter Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 32.216.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012140762/14.

(120185908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Delimmobil, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 25.311.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le 28 septembre 2012, que:

L'assemblée a décidé de nommer à la fonction de Commissaire la personne suivante:

- Mme Angela SCHEFLER, née le 23 août 1953 à LEONBERG (D), demeurant D-22399 Hamburg, 46, Auf der Koppel.
Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle statutaire de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2012140763/16.

(120186025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**Team Spirit S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DER FLIPPIGE BRILLENDISCOUNTER Luxembourg).**

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 158.724.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den zwanzigfünf September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER mit Amtssitz in Luxembourg.

Sind erschienen:

1. Herr Manfred SCHMITT, Geschäftsmann, geboren am 19. Juni 1946 in Hüttersdorf (Deutschland), wohnhaft in D-66839 Schmelz, Sturnstrasse 25,

2. Herr Herbert SCHERER, Geschäftsmann, geboren am 1. Juli 1953 in Saarbrücken (Deutschland), wohnhaft in L-5445 Schengen, 1d, route du Vin,

Welche Kompargenten dem amtierenden Notar Nachfolgendes auseinanderzusetzen:

Dass sie die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "DER FLIPPIGE BRILLENDISCOUNTER Luxembourg" mit Sitz in L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance, sind.

Dass die Gesellschaft gegründet wurde auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar Paul DECKER am 3. Februar 2011, veröffentlicht im Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 884 vom 3. Mai 2011,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxembourg, unter Sektion B 158.724.

Als dann ersuchten die Kompargenten den amtierenden Notar nachfolgenden Beschluss zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Die Generalsammlung beschliesst den Gesellschaftsnamen in "Team Spirit S.à r.l." abzuändern und infolgedessen erhält Artikel 3. der Satzung, folgenden Wortlaut:

„ **Art. 3.** Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung trägt den Namen "Team Spirit S.à r.l."

Kosten

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 780.-EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxembourg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Kompargenten, handelnd wie eingangs erwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat diese mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M.SCHMITT, H.SCHERER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2012. Relation: LAC/2012/44605. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140765/39.

(120186062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

**Team Spirit S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. DER FLIPPIGE BRILLENDISOUNTER Luxembourg).**

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 158.724.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2012140766/13.

(120186065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Dexim SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5810 Hesperange, 43, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 127.361.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012140767/14.

(120185905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Diligentia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 84.082.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012140768/14.

(120185910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Divona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5421 Erpeldange, 6, Emeringerhaff.

R.C.S. Luxembourg B 120.563.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FUDICIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2012140769/10.

(120186124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Doralcapital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140771/9.

(120186419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Duckzone Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8041 Strassen, 28A, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 138.573.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Pour ordre
EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.
Boîte Postale 1307
L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2012140772/14.

(120185904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Dynamique Résidentiel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 104.106.

En date du 19 octobre 2012, le conseil de gérance de l'administrateur, CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l., a pris la décision suivante:

- de remplacer son représentant permanent avec effet au 24 septembre 2012 par la personne suivante:

* Monsieur BINON Eric, né le 17 mars 1977 à Liège, Belgique et ayant comme adresse professionnelle: 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

DYNAMIQUE RESIDENTIEL S.A.
Signature

Référence de publication: 2012140773/16.

(120185921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand twelve, on the fourth day of October.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland,
duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 20 September 2012 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of PLN 5,727,000 (five million seven hundred twenty-seven thousand Polish zloty) in order to raise it from PLN 456,552,000 (four hundred fifty-six million five hundred fifty-two thousand Polish zloty) to PLN 462,279,000 (four hundred sixty-two million two hundred seventy-nine thousand Polish zloty) by the creation and issue of 5,727 (five thousand seven hundred twenty-seven) new Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class A corporate units, and to allocate the new Class A corporate units to Compartment A.

The sole member also resolves to increase the legal reserve related to Compartment A by an amount of PLN 572,700 (five hundred seventy-two thousand seven hundred Polish zloty) to raise it from PLN 28,187,200 (twenty-eight million one hundred eighty-seven thousand two hundred Polish zloty) to PLN 28,759,900 (twenty-eight million seven hundred fifty-nine thousand nine hundred Polish zloty).

Subscription - Payment

Thereupon appears KRUK S.A., predesignated, represented as above stated, who declares to subscribe to the 5,727 (five thousand seven hundred twenty-seven) newly issued Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each and to fully pay them up together with the amount of the legal reserve's increase, by a contribution in cash, so that the total amount of PLN 6,299,700 (six million two hundred ninety-nine thousand seven hundred Polish zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company's Articles of Incorporation, which henceforth will read as follows:

"The corporate capital of the company is fixed at PLN 462,279,000 (four hundred sixty-two million two hundred seventy-nine thousand Polish zloty) divided into 287,608 (two hundred eighty-seven thousand six hundred eight) Class A corporate units, 27,342 (twenty-seven thousand three hundred forty-two) Class B corporate units, 15,736 (fifteen thousand seven hundred thirty-six) Class C corporate units, 24,385 (twenty-four thousand three hundred eighty-five) Class D corporate units and 107,208 (one hundred seven thousand two hundred eight) Class E corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand four hundred Euros (EUR 2,400.-).

The capital and legal reserve increase is estimated at EUR 1,530,636.88 (exchange rate on 3 October 2012: PLN 1 = EUR 0.242970).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatre octobre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 20 septembre 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 5.727.000 (cinq millions sept cent vingt-sept mille zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 456.552.000 (quatre cent cinquante-six millions cinq cent cinquante-deux mille zloty polonais) à PLN 462.279.000 (quatre cent soixante-deux millions deux cent soixante-dix-neuf mille zloty polonais), par la création et l'émission de 5.727 (cinq mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, émises au pair, libérées en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie A déjà existantes, et d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie A au Compartiment A.

L'associée unique décide également d'augmenter la réserve légale relative au Compartiment A à concurrence d'un montant de PLN 572.700 (cinq cent soixante-douze mille sept cents zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 28.187.200 (vingt-huit millions cent quatre-vingt-sept mille deux cents zloty polonais) à PLN 28.759.900 (vingt-huit millions sept cent cinquante-neuf mille neuf cents zloty polonais).

Souscription - Libération

Ensuite a comparu KRUK S.A., prédésignée, représentée comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 5.727 (cinq mille sept cent vingt-sept) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement, ensemble avec le montant de l'augmentation de la réserve légale, le tout moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant total de PLN 6.299.700 (six millions deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cents zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 462.279.000 (quatre cent soixante-deux millions deux cent soixante-dix-neuf mille zloty polonais) représenté par 287.608 (deux cent quatre-vingt-sept mille six cent huit) parts sociales de catégorie A, 27.342 (vingt-sept mille trois cent quarante-deux) parts sociales de catégorie B, 15.736 (quinze mille sept cent trente-six) parts sociales de catégorie C, 24.385 (vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D et 107.208 (cent sept mille deux cent huit) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

L'augmentation du capital et de la réserve légale est évaluée à EUR 6.299.700 (taux de change du 3 octobre 2012: PLN 1 = EUR 0,242970).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2012. LAC/2012/47201. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140399/126.

(120184725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

E.Art.T. Licensing, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1537 Luxembourg, 5, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 163.593.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012140774/10.

(120185938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Eltrona Imagin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 4-8, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 155.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012140780/9.

(120186398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Empik Centrum Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 43.216.907,16.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 58.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140781/10.

(120185627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Entreprise Générale de Constructions Manuel CARDOSO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5850 Howald, 1, rue Sangenberg.

R.C.S. Luxembourg B 18.698.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2012140782/13.

(120186017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.

Jirvois Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 128.970.

DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Jean-Marc KOLTES, employé privé, demeurant professionnellement à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de GOMELDON LTD, une société ayant son siège à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro IBC 249712,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 25 septembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société JIRVOIS INVESTISSEMENT S.A., une société ayant son siège à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 128.970, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 juin 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1581 du 27 juillet 2007 et que les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la société JIRVOIS INVESTISSEMENT S.A. s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent euros (100.- EUR) chacune entièrement libérées;

- que GOMELDON LTD précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les actions;

- que la partie comparante, en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 25 septembre 2012, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'actionnaire unique est investie de l'entière responsabilité de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière responsabilité du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 25 septembre 2012 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société JIRVOIS INVESTISSEMENT S.A. est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société;

il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions et ou du registre des actionnaires;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L2535 Luxembourg, 16, Boulevard Emmanuel Servais.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé : J.-M. KOLTES, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46142. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Référence de publication: 2012141649/54.

(120186981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2012.

Eudora Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.936.

Les statuts coordonnés au 19 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012140783/11.

(120186364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2012.
